



L'explication ci-dessous se réfère au schéma qui est à la page suivante. Il explique le fonctionnement de l'agglomération parisienne, notamment sa division administrative qui est un peu complexe. On comprendra mieux la différence entre la ville de Paris, le département de Paris et la région Ile-de-France.

La zone 1 correspond à la ville de Paris (la commune de Paris) et au département de Paris (dont le numéro est 75).

La zone 2, surnommée la “petite couronne” correspond à la banlieue (= ensemble des petits centres) : elle se compose des 3 départements limitrophes : les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)



La zone 3, surnommée la « grande couronne » comprend 4 départements à la périphérie de l'Île-de-France : la Seine-et-Marne (77) qui conserve ses limites, les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-d'Oise (95).

Les zones 1 + 2 + 3 forment la région Ile-de-France.

Paris est aussi divisé en arrondissements. C'est une division administrative supplémentaire. En tout, il y a 20 arrondissements.

Ex. 75015 Paris (75015 = le code postal)

